



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du TARN

Envoyé en préfecture le 20/09/2023
Reçu en préfecture le 20/09/2023
Publié le 04/10/2023
ID : 081-200034049-20230914-DPDB2023_66-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CENTRE TARN**

- Article L5211-10 du CGCT
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

**DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION
N°2023-66
DU JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023**

Participants : M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mme Isabelle CALMET, MM. Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU, Mme Sylvie BASCOUL, MM. Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

Objet de la décision : Contrat de location longue durée de véhicule / Contrat de régie publicitaire

Vu les besoins croissants en matière de véhicule de transport de personnes, notamment pour le Service Enfance Jeunesse,

Considérant que la mise à disposition d'un véhicule publicitaire neuf est une solution efficace et adaptée pour réduire les coûts,

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- décide de passer un contrat de régie publicitaire avec l'EIRL Jean CAROZZI – VISIOCOM domiciliée 31, avenue Raymond Aron à Antony (92160) d'une durée de 3 ans à compter de la mise à disposition du véhicule loué moyennant une rémunération de 20 412 € TTC,
- décide de passer un contrat de location longue durée de véhicule, en l'occurrence une DACIA Jogger 7 places (*motorisation essence*), avec la Société LOCA JEN domiciliée 16, rue François Arago à Mérignac (33700) d'une durée de 3 ans à compter de la mise à disposition du véhicule loué moyennant un loyer mensuel de 567 € TTC,
- précise que le paiement des loyers sera réalisé par l'EIRL Jen CAROZZI – VISIOCOM directement entre les mains de la Société LOCA JEN dès la mise à disposition du véhicule loué,
- autorise Monsieur le Président à signer lesdits contrats et toute autre pièce utile à l'exécution de la présente décision.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté
de Communes
Centre Tarn